

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, MM. Guy ROUCHON, Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sylvie BOURDIER, MM. Eric CORREIA, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT à M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE à M. Christophe LAVAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Étaient excusés : Mmes Viviane DUPEUX, Delphine BONNIN GERMAN, MM. Erwan GARGADENNEC, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Célia BOIRON

Étaient absents : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Olivia BOULANGER, Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 7

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : 13

Nombre de membres votants : 37

Secrétaire de séance : Mme Corinne COMMERGNAT

1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 21/09/21 ET 28/10/21

Les procès-verbaux précités sont adoptés à l'unanimité des membres.

2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : M. le Président

2.1- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT SUITE A LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

(Délibération n°283/21 : 5-Institutions et vie politique 5.4 Délégation de fonctions)

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le Président a reçu délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, lors de la séance du Conseil Communautaire du 24/09/20 (délibération n°124/20 du 24/09/20, modifiée par les délibérations 91/21 du 11 mai 2021 et n° 174/21 du 29 juin 2021).

En conséquence, lors de réunions du Conseil Communautaire, le Président doit rendre compte des décisions prises.

Le tableau ci-dessous, rapporte les dernières décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire :

Décisions du Président	Objet de la décision	N°	Date visa en préfecture
	Décision n°16 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant suppression de la sous régie de recettes pour le service de transport public	16	28/10/2021
	Décision n°17 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du conseil communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°1 GB de recettes pour le service transport public	17	28/10/2021
	Décision n°18 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du conseil communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'avenant n° 1 a l'acte constitutif de la régie de recettes pour le service transport public	18	28/10/2021
	Décision n°19 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'avenant n°2 a l'acte constitutif de la régie de recettes pour le multi-accueil collectif de Guéret	19	28/10/2021
	Décision n°20 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'avenant n° 1	20	28/10/2021

Décisions du Président	a l'acte constitutif de la régie de recettes de la sous-régie de recettes pour la micro crèche de saint fiel		
	Décision n°21 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°2 AG de recettes pour le service transport public	21	28/10/2021
	Décision n°22 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibération n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°3 RL de recettes pour le service transport public	22	28/10/2021
	Objet de la décision	N°	Date visa en préfecture
	Décision n°23 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°4 CR de recettes pour le service transport public	23	28/10/2021
	Décision n°24 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°5 BL de recettes pour le service transport public	24	28/10/2021
	Décision n°25 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à m le Président par délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°6 TD de recettes pour le service transport public	25	28/10/2021
	Décision n°26 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'acte constitutif de la sous régie n°7 AN de recettes pour le service transport public	26	28/10/2021

	Décision n°27 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président par délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 portant sur la passation de l'avenant n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le service transport public	27	02/11/2021
	Décision n°28 du Président de la Communauté d'Agglomération prise en vertu de la délégation du Conseil Communautaire à Mr le Président par délibération n° 123/20 du 24 septembre 2020 modifiée par les délibérations n°91/21 du 11 mai 2021 et n° 174/21 du 29 juin 2021 portant sur la décision de conclure une convention pour la fixation d'honoraires du cabinet d'avocats "SCP CGCB et Associés"	28	04/11/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, en prennent acte.

2.2- AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CREMATORIUM AVEC LA SOCIETE OGF
(Délibération n°284/21 : 1-Commande Publique 1.2-Délégations de Service Public)

Par contrat de Délégation de Service Public signé le 8 juillet 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a confié à la société Atrium la construction et la gestion du crématorium à aménager sur la commune d'Ajain pour une durée de trente ans à compter du début d'exploitation du crématorium, qui a eu lieu le 2 août 2017.

Par avenant n°1 conclu le 2 juin 2017, le contrat a été cédé à la société OGF suite à l'acquisition d'Atrium par OGF.

Afin de préciser certaines dispositions sur la révision tarifaire indiquée dans l'article 33 du contrat, la société OGF a proposé un avenant n°2 à ce contrat de Délégation de Service Public. Il ne modifie pas les conditions initiales du contrat.

Les modifications proposées sont :

- l'information au moins un mois à la Communauté d'Agglomération avant la proposition de nouveaux tarifs par le délégataire,
- la possibilité pour le délégant de refuser l'application de ces nouveaux tarifs,
- l'instauration de règles d'arrondis pour l'actualisation tarifaire.

Le projet d'avenant n°2 est joint en annexe. Les modifications par rapport à l'article initial du contrat figurent en rouge dans le document.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 22/11/21 à 16h00, et a donné un avis favorable sur cet avenant n°2.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public cité ci-dessus,**
- **d'autoriser M. le Président à signer cet avenant.**

2.3- DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AUPRES DE DEUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

(Délibération n°285/21 : 5- Institutions et vie politique 5.3-Désignation de représentants)

Vu les articles L5711-1, L 2121-33 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au sein des deux syndicats mixtes précités,**
- **de procéder à la désignation de ces délégués comme suit :**
- **Syndicat Mixte EVOLIS 23 (concernant la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »): Mme Ludivine CHATENET, déléguée titulaire.**
- **Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe :
Mme Ludivine CHATENET déléguée suppléante.
M. Michel PASTY, délégué suppléant.**

3- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1- SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE CREUSALIS

(Délibération n°286/21 : 8-Domains de compétences par thèmes 8.5- Politique de la ville, habitat, logement)

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

La Convention d'Utilité Sociale (CUS) est un contrat conclu entre chaque organisme de logement social et l'État, pour une période de six ans, portant sur : la gestion patrimoniale, l'occupation sociale du parc, la politique des loyers et la qualité du service rendu aux locataires, la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement, la politique d'accèsion de l'organisme et la concertation locative.

CONTENU DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE :

La conclusion de la CUS est fondée sur le plan stratégique de patrimoine (PSP) établi par les bailleurs. Le PSP définit la stratégie pour adapter son offre de logements à la demande dans les différents secteurs géographiques où il dispose d'un patrimoine, en tenant compte des orientations fixées par les programmes locaux de l'habitat.

Le contenu global et la structure de la CUS sont définis aux articles L.445-1 et R.445-2. Elle comporte :

- L'état de l'occupation sociale (ressources, composition du ménage ...) ;
- L'état du service rendu aux locataires (qualité de la construction et des prestations techniques, localisation et environnement de l'ensemble immobilier, taux de vacance, taux de rotation...)
- L'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme (constructions, réhabilitations, acquisitions, démolitions, cessions de patrimoine...) et plan de mise en vente ;
- Les engagements pris par l'organisme sur la qualité du service rendu aux locataires (entretien, sécurité technique des bâtiments, gestion des réclamations, tranquillité des

- immeubles, maîtrise du niveau des charges pesant sur les locataires, Gestion urbaine de Proximité, accessibilité...);
- Les engagements pris par l'organisme en matière de gestion sociale (politique d'attributions, politique en matière de mixité sociale, politique en matière de logement des publics prioritaires, la nouvelle politique de loyers...);
- Le cas échéant, l'énoncé de la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement ;
- Le cas échéant, l'énoncé de la politique d'accession sociale à la propriété de l'organisme ;
- Les engagements pris par l'organisme en faveur d'une concertation avec les locataires, notamment en termes de politique sociale et environnementale.
- L'articulation avec les autres documents locaux :

La CUS doit comporter pour chaque aspect de la politique de l'organisme (R. 445-2) :

- Un état des lieux de l'activité patrimoniale, sociale et de la qualité de service ;
- Les orientations stratégiques ;
- Le programme d'action.

ENJEUX :

- Maintenir et développer le dialogue et le partenariat avec le principal bailleur social du territoire,
- S'assurer de la prise en compte des politiques locales de l'habitat.

Les différences entre le fait d'être signataire de la CUS et juste associé à l'élaboration de la CUS sont les suivantes :

	Signataire de la CUS	Associée à l'élaboration de la CUS (Article R445-2-5)
Présentation de l'intégralité du projet de CUS (ensemble du département de la Creuse)	X	
Zoom sur le territoire de l'Agglomération du Grand Guéret : Etat des lieux, orientations stratégiques et programme d'actions	X	X
Un mois après la transmission de ces documents, réunion de présentation et d'échanges entre Creusalis et l'Agglomération du Grand Guéret	X	X
Les personnes associées peuvent adresser des contributions écrites à l'organisme, mais il ne leur est pas demandé d'avis formel	X	X
Transmission de l'évaluation de la CUS à 3 et 6 ans	X	

Au vu de l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de connaître le projet de CUS dans son intégralité au niveau départemental et de bénéficier des informations concernant l'évaluation de la CUS,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de délibérer sur le principe de signature de la CUS par la Communauté d'Agglomération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'habitat et du logement à signer la CUS.

ARRIVEE DE MMES VIVIANE DUPEUX ET DELPHINE BONNIN-GERMAN.

- 3.2- ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN OU PLUSIEURS SCOT A L'EHELLE DEPARTEMENTALE
(Délibération n°287/21 : 2. Urbanisme 2.1-Documents d'urbanisme)

Rapporteur : M. Jean Luc MARTIAL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Thierry DUBOSCLARD déclarant s'abstenir, décident :

- de donner une position de principe favorable à la réalisation de cette étude de préfiguration d'un ou plusieurs SCOT à l'échelle du département de la Creuse,
- de valider le principe d'une participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur le reste à charge des EPCI, calculée au prorata de la surface et de la population de notre intercommunalité, pour un montant maximum de 15 000 € pour la Communauté d'Agglomération (frais d'étude, frais de personnel, frais administratifs...),
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, à engager toutes démarches et à signer tout document s'y rapportant,
- de désigner 3 représentants élus au sein de la Commission Spéciale, comme suit :
 - M. Jean-Luc MARTIAL
 - Mme Viviane DUPEUX
 - Mme Lucette CHENIER
- de valider le projet de convention d'entente intercommunautaire,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme de signer la convention d'entente intercommunautaire.

4- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1- ENVIRONNEMENT

ARRIVEE DE MME CELIA BOIRON.

4.1.1- ENGAGEMENT FINANCIER : DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GUÉRET (Délibération n°288/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...				15/12/21	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		37 370	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		186 850	50%		
TOTAL DES subventions publiques		224 200	60%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		149 480	40%		
TOTAL GENERAL €HT		373 700	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération,***
- **de réserver les fonds nécessaires au financement de cette étude sur le budget 2022,**

- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.2- ENGAGEMENT FINANCIER : ETUDE AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GUÉRET
(Délibération n°289/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...				15/12/21	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		24400	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		170800	70%		
TOTAL DES subventions publiques		195200	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	48800	20%
-----------------	-------	-----

TOTAL GENERAL €HT	244000	100%
--------------------------	---------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- de réserver les fonds nécessaires au financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux sur le budget 2022,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.3- ENGAGEMENT FINANCIER : DIAGNOSTIC EAU POTABLE – VILLE DE GUÉRET
 (Délibération n°290/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...				15/12/21	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		20 000	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		140 000	70%		
TOTAL DES subventions publiques		160 000	80%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		40 000	20%		
TOTAL GENERAL €HT		200 000	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *d'approuver le plan de financement de cette opération,*
- *d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.*

4.1.4- ENGAGEMENT FINANCIER : DIAGNOSTIC EAU POTABLE – COMMUNES DE ST FIEL, ANZEME ET JOUILLAT
(Délibération n°291/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...				15/12/21	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		4000	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		20000	50%		
TOTAL DES subventions publiques		24000	60%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		16000	40%		
TOTAL GENERAL €HT		40000	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *d'approuver le plan de financement de cette opération,*
- *d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.*

4.1.5- ENGAGEMENT FINANCIER : RENOVATION DE LA PISCINE DU HAMEAU DE GITES DE SAINT-VICTOR-EN-MARCHE
(Délibération n°292/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 5	24 503.52€	40%	15/12/2021	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		24 503.52€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		36 755.28€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL		61 258.80€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.6- ENGAGEMENT FINANCIER : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LEDS
PROGRAMME 2022/2023

(Délibération n° 293/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...	DETR Rubrique 1	24 062.50€	35%	15/12/2021	
TOTAL DES subventions publiques		24 062.50€	35%		
Autofinancement en 2022		22 522.50€	32.76%		
Autofinancement en 2023		22 165€	32.24%		
Autofinancement		44 687.50€	65%		
TOTAL GENERAL €HT		68 750€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.7- ENGAGEMENT FINANCIER : AMENAGEMENT ALLEE DES PRADES – ZI CHER DU CERISIER – ST FIEL
 (Délibération n°294/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 1	62 905.08€	40%	15/12/2021	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		62 905.08€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		94 357.62€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		157 262.70€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.8- ENGAGEMENT FINANCIER : AMENAGEMENT VOIRIE – ZA MONTEIL – ST SULPICE LE GUERETOIS

(Délibération n°295/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
E'AT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 1	16 337.20€	40%	15/12/2021	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		16 337.20€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		24 505.68€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		40 842.88€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.9- ENGAGEMENT FINANCIER : RENOVATION DES SALLES DE BAINS-HAMEAU DE GÎTES-SAINT VICTOR EN MARCHE

(Délibération n°296/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 14	15 400€	40%	15/12/2021	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		15 400€	40%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	23 100€	60%
dont emprunt		

TOTAL GENERAL €HT	38 500€	100%
--------------------------	----------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.10- ENGAGEMENT FINANCIER : DOTATION DE MATERIEL – CAMERA POUR L'INSPECTION DES RESEAUX

(Délibération n°297/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date limite de la demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR...		3 500	50%	15/12/21	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
TOTAL DES subventions publiques		3 500	50%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		3 500	50%		
TOTAL GENERAL €HT		7 000	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

4.1.11- FINANCEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES 2022
(Délibération n°298/21 : 7. Finances locales 7.10- Divers)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Il est proposé d'établir le plan de financement pour l'année 2022 de la façon suivante :

Dépenses liées à l'animation du CTMA sur la Gartempe	Montant prévu
Salaire et charges du poste de Technicien Rivières (50% d'un temps plein de technicien)	Rémunération brute = 14 000 € Charges sociales et patronales = 6 000 €
Total :	20 000 €
Participation financière de l'Agence de l'Eau (50 %)	10 000 €

Dépenses liées à l'animation du CTMA sur la Creuse aval	Montant prévu
Salaire et charges du poste de Technicien Rivières (50% d'un temps plein de technicien)	Rémunération brute = 14 000 € Charges sociales et patronales = 6 000 €
Total :	20 000 €
Participation financière de l'Agence de l'Eau (50 %)	10 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'accepter le plan de financement proposé,**
- **d'autoriser M. Le Président à procéder aux demandes de participation financière de l'Agence de l'Eau,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

4.2- TRANSPORT PUBLIC

Rapporteur : M. Patrick ROUGEOT

4.2.1- PISTES D'ECONOMIES SUR LES SERVICES DE TRANSPORT DE LA REGIE « GRAND GUERET MOBILITE »

(Délibération n°299/21 : 8. Domaines de compétences par thèmes 8.7- Transports)

Les propositions retenues et validées à l'unanimité par le Conseil d'Exploitation de la Régie « Grand Guéret Mobilité » qui s'est réuni le 15 septembre 2021 sont :

Pour le service urbain :

- la suppression du fonctionnement des lignes urbaines le samedi après-midi, car la fréquentation, toute raison gardée reste faible,
- de faire fonctionner les lignes urbaines en période scolaire de manière différente sur la base du fonctionnement le samedi, c'est-à-dire sur une plage horaire qui ira de 7 h 30 à 18 h30 environ,
- d'intégrer les usagers de l'APAJH sur la ligne C et E, avec un potentiel d'usagers de 20 personnes matin midi et soir, avec des risques de problème de capacité de véhicules,
- d'intégrer les modifications de Guéret tout en restant sur la base d'un kilométrage constant à l'année sur l'ensemble des lignes.

pour le service de transport scolaire :

- une prise en charge plus éloignée pour les élèves de la ville de Guéret par rapport à l'établissement scolaire, soit 1 km au lieu de 650 m comme dans les autres communes de notre territoire,
- ne plus prendre les enfants inscrits en classe Ulis -cette prestation étant de la compétence du Conseil Départemental- sauf si accord de mutualisation avec cette collectivité.

Pour le service de Transport à la Demande :

- supprimer le fonctionnement du transport à la demande le samedi après-midi pour être cohérent avec le fonctionnement du transport urbain,
- supprimer le transport à la demande de substitution sur Guéret et Sainte Feyre secteur Charsat,
Pour information, ce dispositif existait pour pallier au fait que le réseau urbain ne répondait pas aux exigences en matière d'accessibilité, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.
- proposer une nouvelle offre de transport qui renverra notamment vers les sites touristiques de notre territoire. Cette proposition permettra de faire connaître nos sites touristiques à une population ne pouvant pas forcément se rendre par ses propres moyens sur ces lieux.

L'ensemble des prescriptions sera intégré et modifié dans les articles associés du Règlement d'Exploitation de la Régie « Grand Guéret Mobilité » ; une nouvelle délibération vous sera à cet égard, présentée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Une nouvelle organisation des services de transport urbain et à la demande sera présentée et mise en place au cours du 1^{er} semestre 2022. Ainsi, une nouvelle grille des horaires de chaque ligne sera réalisée et optimisée en fonction des chiffres de fréquentation de la fin de l'année 2021. Ces modifications entraîneront la réalisation d'un nouveau réseau aussi bien en conception qu'en réalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'ensemble des modifications sur l'ensemble des services de transport de la Régie « Grand Guéret Mobilité » ;
- d'intégrer les modifications apportées sur le Règlement d'exploitation de La Régie ;
- d'approuver une nouvelle organisation des services de transport urbain et à la demande ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.2.2- TITRES DE TRANSPORT AGGLO'BUS : MODIFICATION ET APPROBATION DE LA NOUVELLE GAMME TARIFAIRE

(Délibération n°300/21 : 8. Domaines de compétences par thèmes 8.7- Transports)

La nouvelle gamme tarifaire applicable en 2022 se décompose de la manière suivante :

		Urbain	TAD	
Tickets unitaires				
Ticket solo		1,00 €		2,00 €
Tickets duo		1,50 €		3,00 €
Carnets de 10 tickets		7,00 €		12,00 €
Abonnements mensuels				
Pass Jeune	Pass Réduit (Regroupe jeunes et ayant droits)	10,00 €	Pass mensuel TAD (Regroupe tous les usagers)	20,00 €
Pass Liberté (Ayant droits, Cmu..)				
Pass Mobilité		20,00 €		
Abonnements annuels				
Pass Jeune	Pass Réduit (Regroupe jeunes et ayant droits)	90,00 €		
Pass Liberté (Ayant droits, Cmu..)				
Pass Mobilité		180,00 €		
Offre conjointe Urbain et TAD				
Multi pass				
Offre couplée Urbain et TAD		1 mois	25,00 €	
		1 an	200,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix

CONTRE : Mme Célia BOIRON, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI)

ABSTENTION : MM. Michel SAUVAGE, Philippe PONSARD, Pierre AUGER, Alain CLEDIERE

décident :

- d'approuver la nouvelle gamme des tarifs des titres de transports, tels que précisés ci-dessus ;
- d'annexer cette gamme tarifaire au règlement d'exploitation de la Régie « Grand Guéret Mobilité » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE budgétaire applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

DEPART DE M. THIERRY DUBOSCLARD, POUVOIR DONNE A M. PHILIPPE PONSARD.

5.1- BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°4 – 2021 (Délibération n°301/21 : 7. Finances Locales 7.1- Décisions budgétaires)

La décision modificative n°4 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général..... 4 018.00 €

- Acquisition de nouveaux livres, disques compte tenu des recettes supplémentaires perçues au chapitre 702 000.00 €
- Transfert de crédits au chapitre 012 (intervenant Tiers-Lieu)- 436.00 €
- Ajustement des crédits « commissions locations/réservations - Office de tourisme » sur les gîtes de St Victor, La Chapelle, Anzème, Jouillat2 454.00 €

Chapitre 012 – Charges du personnel assimilés 619.01 €

- Intervenant Tiers lieu299.00 €
- Mandatement GUSO – intervenant Tiers-Lieu320.01 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues - 8 157.01 €

- Crédits nécessaires pour couvrir les nouveaux besoins au chapitre 011- 2 454.00 €
- Crédits nécessaires pour couvrir les nouveaux besoins au chapitre 012.....- 183.01 €
- Crédits nécessaires pour couvrir les nouveaux besoins au chapitre 023.....- 5 520.00 €

Chapitre 023 – Virement à l'investissement 5 520.00 €

- Virement pour couvrir les besoins liés au cautionnement Régie AAGV5 520.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Prestations de services 2 000.00 €

- Ajustement des recettes de prestations de service BMI2 000.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	2 569 817,61 €	4 018,00 €	2 575 912,61 €	002	Excédents antérieurs reportés	2 987 210,44 €		2 987 210,44 €
012	Charges de personnels et assimilées	6 252 280,00 €	619,01 €	6 244 695,01 €	013	Atténuation de charges	5 310,45 €		5 310,45 €
014	Atténuation de produits	4 891 828,57 €		4 891 828,57 €	70	Produits des services	880 025,85 €	2 000,00 €	882 025,85 €
65	Autres charges de gestion courante	5 540 456,36 €		5 540 456,36 €	73	Impôts et taxes	14 963 782,01 €		14 963 782,01 €
66	Charges financières	123 100,00 €		123 100,00 €	74	Dotations et participations	4 021 867,98 €		4 021 867,98 €
67	Charges exceptionnelles	1 516 498,38 €		1 516 998,38 €	75	Autres produits de gestion courante	377 542,56 €		377 542,56 €
68	Dotations aux provisions	12 218,54 €		12 218,54 €	76	Produits financiers	- €		- €
022	Dépenses imprévues	48 788,32 €	- 8 157,01 €	36 436,31 €	77	Produits exceptionnels	122 275,77 €		122 275,77 €
		- €		- €	78	Reprise sur provisions	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		20 954 987,78 €	- 3 520,00 €	20 941 645,78 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		23 358 015,06 €	2 000,00 €	23 360 015,06 €
023	Virement à l'investissement	1 567 027,28 €	5 520,00 €	1 582 369,28 €			- €		- €
042	Transferts entre sections	836 000,00 €		836 000,00 €	042	Transferts entre sections	- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 403 027,28 €	5 520,00 €	2 418 369,28 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		23 358 015,06 €	2 000,00 €	23 360 015,06 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		23 358 015,06 €	2 000,00 €	23 360 015,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – Emprunts et Dettes 5 520.00 €
 - Inscription de crédits correspondant à la reconstitution de caisse de la Régie AAGV (remboursement des cautions) 5 520.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement du fonctionnement 5 520.00 €
 - Virement pour nouveaux investissements 5 520.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	62 938,11 €		62 938,11 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	895 649,48 €	5 520,00 €	901 169,48 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	200 000,00 €		200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	163 554,51 €		163 554,51 €	13	Subventions d'investissement	992 718,97 €		992 718,97 €
204	Subventions d'équipement	812 821,14 €		812 821,14 €	16	Emprunts à mobiliser	6 800,00 €		6 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	561 080,31 €		570 902,31 €	23	Immobilisation en cours	82 891,97 €		82 891,97 €
23	Immobilisations en cours	1 152 550,11 €		1 152 550,11 €	27	Remboursement prêts (remboursvent e Z)	196 648,53 €		196 648,53 €
26	Participation créances rattachées à des participations	5 000,00 €		5 000,00 €			- €		- €
27	Immobilisations financières (avances rembours ECOVILL et ZA)	228 493,09 €		228 493,09 €			- €		- €
		- €		- €			- €		- €
4581	Opérations pour le compte de tiers	- €		- €	4582	Opérations pour le compte de tiers	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 882 086,75 €	5 520,00 €	3 897 428,75 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 479 059,47 €		1 479 059,47 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	1 567 027,28 €	5 520,00 €	1 582 369,28 €
040	Transferts entre sections	- €		- €	040	Transferts entre sections	836 000,00 €		836 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 403 027,28 €	5 520,00 €	2 418 369,28 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 882 086,75 €	5 520,00 €	3 897 428,75 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 882 086,75 €	5 520,00 €	3 897 428,75 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 18/11/21.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI) déclarant vouloir s'abstenir :

- **approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **chargent Monsieur le Président de leur exécution.**

5.2- **BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS : DECISION MODIFICATIVE N°4 - 2021**
(Délibération n°302/21 : 7. Finances Locales 7.1- Décisions budgétaires)

La décision modificative n°4 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – Charges de personnel..... - 366.00 €
- Ajustement des crédits sur le chapitre 042 (dotations)- 366.00€

Chapitre 042 – Transferts entre sections..... 366.00€
- Ajustements du montant des dotations avant passage des écritures de clôture366.00€

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	1 495 550,34 €	- 366,00 €	1 495 184,34 €	002	Résultat d'exploitation reporté	446 711,85 €		446 711,85 €
012	Charges de personnels et assimilées	437 882,04 €		437 882,04 €	013	Atténuation de charges	- €		- €
022	Dépenses imprévues	- €		- €	70	Prestations de services	80 000,00 €		80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €		6,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €
66	Charges financières	25 220,72 €		24 720,72 €	74	Subventions d'exploitation	595 447,25 €		595 447,25 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €		1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	77	Produits exceptionnels	- €		- €
		- €		- €	78	Reprises sur provisions	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 959 159,10 €	- 366,00 €	1 958 793,10 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 222 159,10 €		2 222 159,10 €
023	Virement à l'investissement	191 000,00 €		191 000,00 €			- €		- €
042	Transferts entre sections	72 000,00 €	366,00 €	72 366,00 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		263 000,00 €	366,00 €	263 366,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 222 159,10 €	- €	2 222 159,10 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 222 159,10 €		2 222 159,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 1 380.00 €

- Ajustement des crédits au vu de la régularisation des écritures de dotations366.00€
- Ajustement des crédits.....1 014.00€

Chapitre 23 – Transferts entre sections..... - 1 014 .00€

- Bascule de crédits au chapitre 21 nouveaux besoins.....- 1 014.00€

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Transferts entre sections..... 366 .00€

- Ajustements du montant des dotations avant passage des écritures de clôture366.00€

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°4	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	92 641,40 €		92 641,40 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	191 000,00 €		191 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	128 300,77 €		128 300,77 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €		15 000,00 €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	38 333,87 €	1 380,00 €	39 713,87 €			- €		- €
23	Immobilisations en cours	54 325,50 €	1 014,00 €	53 311,50 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		391 300,77 €	366,00 €	391 666,77 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		128 300,77 €		128 300,77 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	191 000,00 €		191 000,00 €
		- €		- €	040	Transferts entre sections	72 000,00 €	366,00 €	72 366,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		263 000,00 €	366,00 €	263 366,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		391 300,77 €	366,00 €	391 666,77 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		391 300,77 €	366,00 €	391 666,77 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 18/11/21,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI) déclarant vouloir s'abstenir :

- **approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **chargent Monsieur le Président de leur exécution.**

6- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

6.1- INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX (AGENTS TITULAIRES ET AGENTS NON TITULAIRES) (Délibération n°303/21 : 4. Fonction Publique 4.5- Régime indemnitaire)

Vu l'avis favorable du Comité Technique, réuni en date du 22 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'instituer un régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des animateurs, tel que décrit ci-dessus, à partir du 1^{er} décembre 2021, et de l'étendre aux agents non titulaires ;**
- **d'attribuer ces primes en fonction de la manière de servir, et des fonctions et responsabilités affectées à chaque poste,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à liquider ces primes mensuellement ;**
- **de dire que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012 ; et**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

6.2- MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS CONSECUTIVES AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2021

(Délibération n°304/21 : 4. Fonction Publique 4.1- Personnel titulaires et stagiaires de la FPT)

Considérant d'une part, la délibération du Conseil Communautaire du 03 décembre 2007, déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, et les lignes directrices de gestion adoptées par l'autorité territoriale d'autre part, et afin d'offrir une évolution de carrière aux agents qui soit cohérente avec les besoins de la collectivité, il est proposé de créer les postes listés ci-après :

Cadre d'emploi / grade	Effectif	Date de création
Filière culturelle – catégorie A		
- Bibliothécaire principal, à temps complet	1	01/12/2021
Filière technique – catégorie B		
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe, à temps complet	2	01/12/2021
Filière technique – catégorie C		
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	1	01/12/2021
Filière animation – catégorie C		
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	3	01/12/2021

En contrepartie, et conformément à l'avis favorable du Comité Technique, il convient de supprimer les postes initialement pourvus :

Cadre d'emploi / grade	Effectif	Date de suppression
Filière culturelle – catégorie A		
- Bibliothécaire, à temps complet	1	01/12/2021
Filière technique – catégorie B		
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	2	01/12/2021
Filière technique – catégorie C		
- Adjoint technique, à temps complet	1	01/12/2021
Filière animation – catégorie C		
- Adjoint d'animation, à temps complet	3	01/12/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la création des postes à temps complet, aux grades et dates, tels que précisés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour les recrutements sur ces postes,
- d'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, un/des agent(s) en contrat à durée déterminée, conformément aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de la grille indiciaire des grades précités,
- d'autoriser M. le Président à signer le (les) contrat(s) à durée déterminée, s'il y a lieu,
- d'autoriser M. le Président à nommer les agents recrutés sur lesdits postes,

- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 de l'exercice concerné,
- d'autoriser la suppression des postes aux quotités, grades et dates tels que précisés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est close à 19h20.

Vu pour être affiché, le jeudi 25 novembre 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

